



CONTRAINTES ET EXIGENCES DE LA VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) comporte diverses contraintes et exigences que les candidats doivent connaître avant d'entamer ce processus.

Je vous présente ici les principales à retenir.

Contraintes

1. Processus complexe

La VAE correspond à une démarche administrative qui implique la compréhension des différentes étapes, le respect des délais ainsi que la fourniture des documents requis.

2. Investissement personnel

La constitution des dossiers de faisabilité (livret 1) et du dossier professionnel (livret 2), ainsi que la préparation à l'évaluation et la validation des acquis, requièrent un investissement conséquent en temps et en efforts personnels.

3. Documents requis

Les candidats sont tenus de présenter des justificatifs de leur expérience professionnelle, tels que des contrats de travail, des attestations, ou des certificats de formation, etc. Des documents qui doivent être lisibles, et complets.

4. Conformité aux exigences de certification

Les acquis doivent être conformes aux critères de la certification voulue. Il faut savoir identifier les situations pertinentes et structurer son expérience pour répondre aux exigences spécifiques.

5. Aspect financier

La VAE a un coût financier qu'il convient de prendre en considération : elle entraîne des frais de passage devant jury, de déplacement, d'accompagnement et parfois des coûts de formation complémentaire.

6. Délais

Les délais relatifs à l'étude des dossiers et à l'organisation des évaluations varient en fonction des organismes certificateurs, ce qui peut impacter la planification du projet du candidat.



Exigences

1. Faisabilité

Le candidat doit s'assurer qu'il satisfait aux critères d'éligibilité spécifiques relatifs à la VAE et à la certification vers laquelle il veut s'orienter. Il peut s'agir d'une expérience professionnelle, d'un niveau minimum de formation, etc.

2. Dossiers à compléter

La documentation relative à la recevabilité (ou livret 1) et à la validation (ou livret 2) doit être complétée de manière précise et intégrer tous les justificatifs nécessaires à la démonstration de son écrit.

3. Accompagnement (optionnel mais recommandé)

L'accompagnement par un architecte accompagnateur de parcours VAE (AAP) n'est pas obligatoire, cependant il constitue une option pouvant faciliter la compréhension et le déroulement du processus.

4. Evaluation : Se préparer

Il convient de se préparer méticuleusement à l'évaluation par le jury, que cette évaluation soit sous la forme d'un entretien, d'une mise en situation, ou autre méthode choisie par le jury certificateur.

5. Conformités aux protocoles établis

Vous devrez respecter strictement les procédures définies par l'organisme certificateur, en particulier en ce qui concerne les échéances relatives à la transmission des dossiers et la participation à la préparation à l'examen.

6. Méthodique

Il est recommandé de collecter avec rigueur et organisation les informations et les documents requis, ainsi que de préparer les dossiers afin d'assurer leur recevabilité et leur qualité.

Conclusion

La démarche de VAE offre une reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience, mais nécessite une préparation minutieuse et un engagement personnel important. En comprenant bien les contraintes et en répondant aux exigences du processus, les candidats peuvent maximiser leurs chances de réussite et obtenir la certification professionnelle visée.

